

11 - Vidéosurveillance urbaine - Conventions et demande de financement

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Cette politique équilibrée, alliant actions de prévention, d'éducation, de médiation, sanction et réinsertion a porté ses fruits. Il reste pourtant encore beaucoup à faire.

Dans le cadre de cette politique locale, des actions de prévention situationnelle ont de tout temps été réalisées et continuent à être menées. La vidéosurveillance apparaît dans ce cadre comme un outil parmi d'autres, qui peut avoir son utilité, sans cependant attendre de cet outil qu'il règle tous les problèmes existants.

Le Conseil Municipal du 22 février 2012, suite à la présentation de l'étude sur l'opportunité de mettre en place de la vidéosurveillance sur l'espace public bisontin, a décidé de valider le développement de la vidéosurveillance sur l'espace public bisontin.

Après avoir consacré plusieurs mois à l'élaboration des différents dossiers techniques et au choix des matériels, le Centre de Supervision Urbaine municipal (CSU) a été mis en service le 15 juillet 2013 et les 30 caméras décidées à l'occasion de cette étude (25 caméras et intégration des 5 caméras déjà en place à la hauteur du Lycée Pergaud) ont été mises en place dans le courant du second semestre 2013.

Plusieurs caméras ont été implantées sur des bâtiments privés après accord écrit des propriétaires des lieux. Cet accord prévoyait que les modalités techniques feraient l'objet d'une convention ultérieure.

En complément et pour information de l'assemblée, le dispositif a été partiellement complété en fonction de l'actualité et des opportunités.

Ainsi, à la demande de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et après accord de M. le Préfet, l'accès aux images des caméras municipales déjà en place sur l'espace public et permettant la gestion des 11 bornes d'accès aux secteurs réglementés (Boucle, Battant et Planoise) a été autorisé pour les opérateurs du CSU.

De même, le nouveau lieu de mémoire a bénéficié, durant sa mise en place, d'une vidéosurveillance du chantier. A la fin de celui-ci, de manière à maintenir une protection du site et après autorisation de M. le Préfet, il a été décidé de conserver l'installation de vidéosurveillance et de confier les images au CSU.

La dépense d'investissement était estimée à 850 000 €, la Ville a obtenu sur cette base une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance de 284 450 €. La dépense estimée est conforme à cette enveloppe, avec toutefois une dépense supplémentaire de 136 000 € liée à l'anticipation de la capacité nécessaire en stockage des images de manière à intégrer une nouvelle phase d'installation de caméras sans modification du dispositif existant.

L'activation du CSU, à la fin du mois de novembre 2013, faisait apparaître 43 interventions de la Police Nationale suite à un signalement par le CSU, interventions ayant conduit à des sécurisations de situations, voire, à 9 reprises, à des interpellations d'auteurs de délits.

Pour rappel, l'étude d'opportunité avait été menée durant l'année 2011 et portait sur les derniers chiffres connus de la délinquance de voie publique, chiffres concernant l'année civile 2010. Depuis, la délinquance a évolué, ses lieux de commissions également. Aussi, la mise en place des caméras de vidéosurveillance ont créé le besoin sur des lieux périphériques, soit par déplacement ponctuel d'actes délinquants (effet «plumeau» parfois rencontrés pour quelques types de délinquance - deal...), soit par le constat de la tranquillité retrouvée pour le site protégé et opportunité d'étendre l'effet dissuasif à un secteur plus grand.

Dans ce cadre, en partenariat notamment avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, un certain nombre de sites supplémentaires ont été identifiés comme présentant un intérêt à être équipés de vidéosurveillance. La liste est annexée au présent rapport.

Le comité d'éthique bisontin a été saisi de cette question le 4 décembre dernier sur le respect de l'éthique quant à la désignation de ces sites complémentaires. Le Comité d'éthique a émis le souhait de pouvoir avoir un bilan de fonctionnement du dispositif actuel après 6 mois de fonctionnement du CSU et de l'ensemble des caméras ainsi qu'un bilan financier précis. Il s'est interrogé sur la capacité du CSU actuel à intégrer l'arrivée de ces images supplémentaires, mais n'a pas eu de remarque à formuler sur le plan de l'éthique.

Il est proposé de reconduire la dépense d'investissement identique à l'exercice 2013 -850 000 €- de manière à installer un complément de caméras sur une quinzaine de sites, comme indiqué sur la liste jointe. Cet investissement sera proposé lors du vote du budget ; les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes 21.110.2135/2183/2188.0012018.10500. D'ores et déjà, sur cette base, il est proposé d'autoriser M. le Maire à demander à l'Etat une participation au financement des dépenses dans le cadre du FIPD 2014.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions validant l'installation des caméras sur des bâtiments appartenant à des propriétaires privés,

- d'autoriser M. le Maire à demander à l'Etat une participation au financement des dépenses d'investissement dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), au titre de l'installation des caméras de la seconde phase dont la liste figure ci-après.

VIDEOSURVEILLANCE URBAINE

Liste des caméras envisagées pour la phase 2 - 2014

Quartier	Site d'implantation
Grette / 408	13 et 29 rue Général Brulard
Planoise	Centre commercial Ile de France (complément)
Planoise	Centre commercial des Epoisses (complément)
Planoise	Rue Marot
Planoise	Rue Renoir, Rue Goya, Place des Petits Pieds
St-Claude	Place des Justices
St-Claude	Parc Cité Viotte
Clairs-Soleils	Place des Lumières, Belvédère médiathèque, Parc Circoulon
Orchamps / Palente	Berlioz, Debussy, Place Olof Palme
Montrapon / St-Claude	Bd Churchill
Chaprais / St-Claude	Esplanade Gare Viotte
Boucle	Esplanade des droits de l'Homme
Boucle	Rue Mégevand, Promenade Granvelle
Boucle	Grande Rue (de la place Pasteur à la Place V. Hugo)
Battant	Rue de la Madeleine
Battant	Place Bacchus

«M. Didier GENDRAUD : Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, l'installation de caméras de vidéosurveillance en ville a fait l'objet de débats nourris tant dans cette enceinte qu'entre les habitants et la Municipalité. Il est clair aujourd'hui que ce dispositif est nécessaire pour rassurer la population. Pour autant et le rapport le souligne, il ne s'agit que d'un outil dans un dispositif garantissant la tranquillité publique. Le rapport le note aussi, les faits délictuels se sont déplacés pour certains et d'autres sont apparus ailleurs dans la ville. De nouvelles caméras auront une efficacité, sûrement, mais je pense qu'il faut aller plus loin. Il n'est pas normal, par exemple, que nos enfants aient peur à Granvelle. Il n'est pas admissible que des hommes au gabarit équivalent au mien rasant les murs le soir en descendant la rue Battant. Il est révoltant qu'un restaurateur de la place se fasse, il y a quelques mois, à quelques mètres d'ici, castagner en règle pour avoir échangé un regard qui n'a pas plu. Chacun, à Besançon comme ailleurs, a droit à la sécurité. La droite, on l'a dit à l'époque, a retiré des policiers nationaux à Besançon et la gauche n'en remet pas. Nous devons donc il me semble réagir localement. Aussi je pense qu'il faut reconsidérer le rôle et la présence de la police municipale, que ce soit de jour comme de nuit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je suis ravi de ce que dit M. GENDRAUD qui n'avait pas fait ces remarques il y a deux ou trois mois mais les opinions peuvent changer. Je ne vais pas trop répondre parce que ça prend un parfum de campagne électorale qui, à mon avis, ne sied pas à ce débat-là. Par contre, ce que je peux dire c'est qu'avant même que M. GENDRAUD ne dise cela, le Maire de Besançon, accompagné de M. le Préfet, de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, également des représentants de la justice, nous sommes allés sur place, entre autres à Granvelle. Nous avons rencontré les personnes qui avaient été agressées dans deux bars, qu'immédiatement des mesures ont été prises et j'en discutais encore avec un restaurateur de la place pas plus tard qu'hier à midi, qui rapporte déjà un certain nombre d'éléments positifs puisqu'effectivement nous avons renforcé l'éclairage public, même si nous le

baissons dans beaucoup d'endroits, là nous l'avons renforcé pour que la place soit moins sombre et dans un plan ultérieur il y aura sur ce secteur aussi certainement l'installation d'une caméra de vidéosurveillance. D'autre part, les moyens humains sont importants. J'ai, en tant que Maire de cette ville, demandé à la Police Municipale, ce qu'elle fait, de passer régulièrement plusieurs fois par jour là-bas et j'ai demandé à M. le Préfet de demander à la Police Nationale, quelles étaient les mesures prises pour sécuriser les locaux. Ensuite je ne sais pas si l'on descend la rue Battant en rasant les murs, je m'abstiendrai de tout commentaire, je ne souhaiterais pas rapidement devenir désagréable.

M. Michel OMOURI : A la lecture de ce rapport, je suis un peu étonné parce qu'en 2010 on était parti sur des éléments de langage, à savoir vidéoprotection. Vous disiez «la vidéoprotection pour moi ce n'est que ça et rien d'autre» et là cette année vous nous parlez de vidéosurveillance. Alors j'aimerais comprendre la comparaison pour vous et surtout entendre vos alliés parce qu'aujourd'hui nous sommes à quelques semaines d'une échéance électorale, donc vos alliés sont aussi aujourd'hui responsables autant que vous si demain matin vous êtes élu, donc installation de la vidéoprotection, je voudrais savoir s'ils sont d'accord pour continuer dans ce programme-là parce que les Bisontins ont besoin de connaître aussi le positionnement des uns et des autres. Et j'aimerais aussi venir sur le centre de supervision. Vous savez, tout comme moi Monsieur le Maire, qu'entre 16 h et 23 h c'est sous l'autorité de la Ville de Besançon et qu'après 23 h elle est transférée au commissariat de police. Je suis surpris Monsieur le Maire parce que j'ai eu une information selon laquelle il s'avère que la police aujourd'hui ne peut pas accéder directement aux mouvements de ces caméras, qui actuellement sont uniquement fixes. Alors je vous pose la question Monsieur le Maire, comment voulez-vous identifier un individu, une plaque d'immatriculation si on ne peut pas zoomer une image ? Et ne me dites pas Monsieur le Maire que ce n'est pas vrai, que j'invente. Si vous voulez demain matin on va au centre de commandement de la Police Nationale et on vérifie. En plus c'est un comble quand on sait que l'Etat a financé 40 % et qu'elle ne pourrait même pas utiliser cette vidéoprotection en zoomant des images. Alors surtout Monsieur le Maire, je veux de la transparence et surtout dites la vérité.

M. LE MAIRE : Vous devriez surtout mieux vous informer Monsieur OMOURI. D'abord vous n'avez pas à aller avec moi au centre de vidéo pour voir les images parce que je vous rappelle quand même qu'on n'a pas le droit de voir les images si l'on n'est pas officier de police judiciaire et à ma connaissance...

M. Michel OMOURI : Au poste de commandement au commissariat de police, on va se promener là-bas si vous voulez...

M. LE MAIRE : Non Monsieur, vous n'avez pas le droit... vous entrez peut-être dans des lieux où le Maire n'a pas le droit d'entrer ? Si on vous laisse rentrer au poste de commandement ça m'interpelle... Monsieur OMOURI c'est moi qui ai la parole et ce n'est pas vous. Je poserai la question à M. le Préfet, puisque vous venez de dire que vous êtes autorisé à aller au centre de commandement, je vais poser la question au Préfet de savoir si vous y êtes autorisé et qui vous y a autorisé. Ici dans cette salle...

M. Michel OMOURI : Je n'ai pas dit ça...

M. LE MAIRE : ... vous n'avez pas dit ça ?

M. Michel OMOURI : Je vais répéter. Le poste de commandement, aujourd'hui, ne peut pas utiliser manuellement ces caméras.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. Michel OMOURI : Alors maintenant je veux une réponse.

M. LE MAIRE : Vous êtes intervenu deux fois, vous me dites «j'irai avec vous», vous n'avez pas le droit d'y aller ! Ici dans cette salle il y a un seul officier de police judiciaire, c'est le Maire et le Maire lui-même n'a pas le droit d'y aller. Les policiers doivent faire une requête au Procureur pour pouvoir visionner les choses. Je peux dire par contre, parce qu'il y a eu des démonstrations réalisées lors de l'inauguration, qu'on peut zoomer sur les caméras et qu'on peut voir les numéros puisque j'ai même dit qu'on pourrait mettre en place de la vidéo verbalisation mais cela se fait dans le cadre de procédures très

réglementées. Ensuite, pour répondre à votre question, tout cela est déporté sur la Police Nationale. Je vais vous dire à quoi sert le CSU, il sert surtout à regarder ce qu'il se passe et s'il y a un incident ; si l'on veut récupérer des images, à ce moment-là une demande est faite par le biais du Procureur à la Ville et à la Ville des personnes sont là pour capter les images, faire tous les zooms nécessaires et les envoyer à la Police Nationale, ça a déjà été fait et un certain nombre d'affaires d'ailleurs ont déjà été réglées, une dizaine me dit-on, grâce à ces caméras de vidéosurveillance. Monsieur OMOURI vous êtes intervenu deux fois donc je ne vous repasse plus la parole.

M. Jean ROSSELOT : Effectivement je note l'évolution sémantique aussi. On était sur le thème de la vidéoprotection qui effarouchait déjà vos alliés d'Europe Ecologie Les Verts et que dire aujourd'hui, pour eux, du mot «vidéosurveillance» ? De manière générale, au bout de ce mandat, alors que le thème de la sécurité est ressenti comme un besoin crucial par nos concitoyens, Monsieur le Maire, franchement, quel temps perdu ! Le temps perdu déjà sur des villes comparables à la nôtre comme celle de Dijon, qui ont mis en place des systèmes de caméras dès 2008. Vous, vous avez préféré créer -le mot est à la mode je ne sais pas pourquoi, ça fait tendance- une commission d'éthique qui a perdu un temps fou -j'en ai fait partie, je sais de quoi je parle-. Ensuite mais ça c'était un thème qui vous était permanent, vous vous êtes abrités derrière l'argument facile qui ne fait pas beaucoup travailler les méninges de celui qui doit être le moteur, c'est-à-dire le Maire de la Ville, à savoir : on a besoin d'effectifs en plus et le Gouvernement a laissé un champ de ruines parce qu'il n'a pas donné de policiers en plus...

M. LE MAIRE : Ça c'est vrai.

M. Jean ROSSELOT : C'est vrai mais alors que dire aujourd'hui parce que non seulement il n'y a pas de policiers, comme cela a été dit, mais quand on vous rabote 800 M€ sur les dotations aux communes, ce n'est plus un champ, c'est un abîme de ruines. Bref c'est un argument auquel vous ne croyiez pas beaucoup non plus, mais enfin c'était de bonne guerre puisque vous étiez dans l'opposition de dire que vous faisiez des lettres et que rien ne venait. Là où vous n'avez pas assumé, pas pris vos responsabilités, ça a été de ne pas exploiter l'opportunité qui vous avait été donnée en terme qualitatif et pas toujours raisonner en terme quantitatif de présider, de mettre sur pied -ça a été fait d'ailleurs- mais jamais vous ne vous êtes investi dedans. Or aujourd'hui si on veut pallier le manque de crédits, il faut créer des synergies pour faire mieux et aussi bien comme services rendus et à moindres coûts.

Je reviens à ce Conseil Local de la Prévention et de la Délinquance, mais qu'avez-vous fait dedans ? Vous avez toujours regardé ça de loin. Il s'est réuni mais alors que vous aviez la possibilité d'animer, d'être le pivot d'une véritable synergie qui rassemble tous les acteurs et que vous pouviez suivre et évaluer une politique vraiment municipale qui peut être concrète dans une ville de 100 000 habitants, vous avez laissé aller en vous contentant de dire que le gouvernement ne nous envoie pas d'effectifs supplémentaires. Franchement ce n'est pas bon, vous n'avez pas assumé, vous n'avez pas pris vos responsabilités et on peut toujours dire que la sécurité si, vous l'avez fait sur le papier mais vous ne vous y êtes pas investi, c'est vrai, tout le monde le sait, tout le monde le dit...

M. LE MAIRE : Ah non ! Vous, vous le dites, oui !

M. Jean ROSSELOT : Vous pouviez être le pivot d'une politique municipale locale bisontine de sécurité qui n'a pas eu lieu.

M. LE MAIRE : Je suis un peu déçu. Je pensais qu'avant votre départ vers le Territoire de Belfort pour d'autres aventures électorales, vous alliez quand même être un peu... -attendez Monsieur ROSSELOT, je vais vous répondre- je pensais que vous alliez être un peu plus objectif. Vous n'avez pas la parole, ne parlez pas, on ne vous entend pas. Je vais vous répondre sur le fond. La commission d'éthique a été tout sauf inactive. La commission d'éthique dont vous dites qu'elle a traîné, elle était présidée par un homme remarquable qui par ailleurs est un de vos amis, Marcel POCHARD, un homme remarquable, absolument. Monsieur ROSSELOT, quand vous serez maire de Bermont ça va vous énerver que vos opposants prennent la parole et ne vous laissent pas parler... (rires) J'espère que vous m'inviterez l'année prochaine lorsque vous serez le maire de Bermont. Ce que je veux dire simplement par rapport à ça, voici le bilan du CSU depuis le mois de juillet : il y a eu 157 faits constatés par les opérateurs, 61 faits ont donné lieu à de simples informations, 65 faits ont donné lieu à des interventions

des services de police, 11 interpellations ont été réalisées suite à ces interventions grâce aux caméras et 15 extractions supplémentaires d'images -c'est ce que je disais à l'instant- ont été demandées par les services de police judiciaire. Donc et c'est pour ça qu'il y a nécessité de faire un bilan de cela, on peut dire qu'il y a effectivement là des résultats probants que je peux vous donner. Ce ne sont pas des statistiques, ce sont des résultats.

(hors micro) **M. Jean ROSSELOT** : De la dynamique.

M. LE MAIRE : La dynamique je vais vous dire où elle se situe, plutôt que dans des organismes. Le CLPD c'est quelque chose de très bien que je préside et que je continuerai à présider personnellement. Je vais vous dire ce qui se passe actuellement : nous travaillons main dans la main avec M. le Préfet à ce sujet et environ chaque mois il y a une réunion en Préfecture avec M. le Préfet, le Maire de Besançon, les services de police, les services de la justice, les bailleurs sociaux, chaque mois -je peux vous donner les dates, il y en a eu 3 ou 4- où nous avons pris en compte les problèmes de Planoise et les problèmes des 408. Nous nous réunissons tous les mois, la dernière a eu lieu en décembre. Ce sont des réunions où des décisions sont prises par le Préfet et par le Maire. Ça ce n'est pas du «baratin», ce n'est pas du vent, ce sont des faits précis, je pourrais même vous donner les dates mais pour l'instant il y en a une qui doit être programmée j'imagine dans les semaines à venir.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Par rapport à ce que vous venez de dire, personnellement je n'ai pas changé d'intitulé, c'est toujours de la vidéoprotection. Pourquoi ? Parce que la problématique essentielle est complexe et tout le monde le sait et ça ne va pas se résoudre uniquement avec les caméras. Moi je suis persuadée et je l'ai déjà dit la dernière fois quand le rapport a été présenté, c'est vraiment en mettant en place des services de proximité, en discutant avec les gens, j'ai discuté personnellement avec les mamans des 408, elles ne veulent que ça, faire évoluer le dispositif, participer à la sécurité dans ce quartier, mais il faudrait aussi mettre en place des actions qui puissent aider les gens à trouver des solutions et un apaisement pour ces quartiers afin qu'ils ne se vident pas parce que la problématique c'est cela, je parle des 408 parce que c'est là où j'ai discuté avec les mamans mais c'est vrai qu'elles ont quand même peur que le quartier se vide et de se retrouver toutes seules devant les difficultés. Ce n'est pas uniquement avec la vidéoprotection que ça va changer, sachant que les problématiques, avec ces vidéos, se sont déplacées. Voilà, c'est un appel positif pour que les choses se complètent et que ce quartier trouve une autre façon de vivre, un apaisement.

M. LE MAIRE : De toute façon il y a une chose sur laquelle on peut être d'accord avec vous, c'est que de toute façon la vidéoprotection ne règle pas tout. C'est un moyen parmi d'autres.

Monsieur OMOURI vous êtes intervenu deux fois, je ne vous redonnerai pas la parole. Je n'ai peur de rien du tout...

Mme Solange JOLY : Les élus communistes ne voteront pas ce rapport. Je ne reviens pas dans le détail sur les raisons de notre vote car nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet à plusieurs reprises. Cela étant dit, nous souhaitons une étude sur l'implantation de la vidéosurveillance afin d'avoir une vue d'ensemble de l'impact de ce dispositif sur la sécurité des Bisontins. Les élus communistes rappellent que sur les questions de sécurité, fonction régaliennne de l'Etat, rien ne peut remplacer l'humain. C'est pourquoi nous continuons de demander le remplacement de la quarantaine de policiers nationaux supprimés sous l'aire SARKOZY.

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord sur la deuxième partie puisque j'ai moi-même encore demandé dernièrement des renforts en policiers. Je veux simplement rappeler que le phénomène que l'on constate dans la police, on le constate aussi par exemple dans la justice. Pour celles et ceux qui ont pu assister aux audiences solennelles du TGI ou de la Cour d'Appel, on voit qu'il manque beaucoup de magistrats. Le problème est que pour former un policier il faut deux ans, pour former un magistrat il en faut trois, et qu'effectivement il n'y avait plus suffisamment d'élèves dans les écoles de police et qu'une des premières tâches du Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS fut de remettre des gens en formation dans les écoles. Les premiers sortis sont partis entre autres dans les zones dites de sécurité prioritaire qui ont été décidées sur le pays. Nous aurons donc, j'espère, bientôt de nouveaux renforts de police ici à Besançon

quand on aura reformé des gens mais un policier ne se forme pas en six mois, c'est plusieurs années de formation, comme un magistrat.

Mme Catherine GELIN : Je veux dire que je suis très inquiète lorsque je lis sur certains blogs des propos ultra sécuritaires qui amènent finalement à penser que tout va très mal. Je pense que le meilleur moyen effectivement c'est que toutes les associations qui agissent dans le cadre de la cohésion sociale, les associations culturelles et sportives apportent non seulement le respect de l'autre mais également un savoir vivre en société et permettent aux gens de s'élever et de s'éduquer par des moyens divers et variés suivant leur goût. Et je pense que ce sont les moyens humains qui sont les plus importants pour vaincre la délinquance. J'ajouterai également que le travail est très important également, que les jeunes aient envie de se battre pour réussir quelque chose. Ce midi j'écoutais quelqu'un qui disait : « moi après la guerre j'avais faim de travailler, j'avais faim de relever mes manches, j'avais faim de reconstruire mon pays et j'y suis arrivé ». Et je pense que quelque part aussi il faut que les jeunes et les moins jeunes aient encore faim de ce bonheur et de cette ambition pour leur vie et pour Besançon.

M. Lazhar HAKKAR : Je ne reviendrai pas sur le débat de fond. Il a déjà eu lieu à plusieurs reprises dans cette enceinte. Je me souviens d'ailleurs d'une brillante intervention de Benoît CYPRIANI qui avait failli me convaincre mais le débat de fond avait été tranché. Il avait posé les vrais problèmes, à savoir est-ce que c'est dissuasif, est-ce que c'est utile, est-ce que ça ne reporte pas les problèmes ailleurs ? J'avais dit à l'époque que c'était nécessaire mais pas suffisant...

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Lazhar HAKKAR : ... je suis donc déjà intervenu à plusieurs reprises dans ce domaine-là, ça me donne une certaine légitimité pour intervenir aujourd'hui. La dernière fois c'était lors du dernier Conseil Municipal à propos du service des Correspondants de Nuit. Donc le débat de fond a été tranché. J'avais voté pour, il n'y avait pas de problème. Aujourd'hui, en fait la question qui est posée est celle d'une extension du dispositif. Pour moi ce n'est pas ça qui pose problème, la question que je pose c'est est-ce que ce sera au détriment justement des autres moyens dont on a parlé c'est-à-dire la prévention, la médiation, je pense en particulier au service des correspondants de nuit, je pense peut-être qu'il va falloir travailler là-dessus où je rejoins d'ailleurs certains de mes collègues. Voilà mes questions. Lorsque M. SARKOZY était président, on s'est aperçu que l'investissement matériel allait souvent au détriment de l'investissement humain. Donc ma question est celle-ci et j'espère que vous allez y répondre dans le bon sens...

M. LE MAIRE : Je vais essayer.

M. Lazhar HAKKAR : Est-ce que cet investissement matériel supplémentaire ne va pas aller au détriment de l'investissement humain en particulier en terme de médiation et de prévention ?

M. LE MAIRE : Non. De toute façon c'est un investissement supplémentaire et ensuite nous ferons aussi un bilan de cette action, je crois que c'est nécessaire. C'est la première chose. De toute façon, je l'ai dit et je le répète à nouveau parce que je crois que vraiment il faut toujours répéter les choses, les moyens et les caméras ne règlent pas tous les problèmes et je suis assez d'accord avec la formule qui dit que c'est nécessaire mais pas suffisant. Il faut des moyens humains ; c'est pour cela qu'il faut aussi qu'il y ait des moyens humains supplémentaires au niveau de la Police Nationale, des moyens supplémentaires aussi au niveau de la justice parce que lorsque les personnes sont arrêtées, le Procureur le disait l'autre jour dans ses réquisitions au TGI, lorsque par manque de magistrats les convocations devant les officiers de police judiciaire se font plusieurs mois après il y a un effet dissuasif qui n'est pas forcément bon. Il faut donner des moyens humains à la justice, des moyens humains à la police, des moyens humains aussi à toutes les associations comme l'ont rappelé plusieurs élues. Il y a besoin effectivement d'associations. Il y a un travail de terrain, la sécurité -je le dis toujours, je donne cette image- c'est comme un tabouret, il y a trois pieds, il y a le pied prévention, le pied éducation et le pied sanction-répression. Il faut qu'il y ait les trois sans quoi ça ne fonctionne pas. Les caméras ne régleront pas tout. Je vous ai donné un premier bilan qui est quand même assez significatif. Je dois dire que j'ai rencontré un certain nombre de personnes, entre autres de commerçants ou de gens que je rencontre dans les quartiers -j'y étais encore pas plus tard qu'hier- qui me disent qu'effectivement pour eux c'est mieux, il faut continuer, ça nous rassure. Mais ce

n'est pas tout, il faut aussi des hommes, quand je dis des hommes c'est un terme générique, des femmes et des hommes.

Mme Martine JEANNIN : En fait c'est vrai que tous les moyens matériels et humains doivent être mis en place mais c'est insuffisant parce que les délinquants sont très habiles, quand ils repèrent une caméra ce n'est pas là qu'ils agissent. Pour ne citer qu'un cas, rue Tristan Bernard, un habitant va chercher son pain, 15 mn plus tard il remonte à l'étage, son appartement a été visité, laissé sans dessus dessous, en 15 mn ils ont volé pas mal de choses et sont redescendus tranquillement. Je veux dire, voilà, la délinquance...

M. LE MAIRE : Et que fait la Ville là ?

Mme Martine JEANNIN : Rien ! Il est allé déposer une plainte, évidemment. Je veux dire par là que les caméras ou les moyens humains, c'est insuffisant. Qu'est-ce qu'on fait ? Il y a toutes sortes de délinquances.

M. LE MAIRE : Les caméras ne vont malheureusement pas empêcher un cambriolage.

Mme Martine JEANNIN : Dans le quartier de l'Helvétie c'est pareil.

M. LE MAIRE : Je vais vous donner un exemple très clair. Une tentative de braquage a eu lieu dans un bureau de tabac il y a quelques jours à Planoise, vous avez pu le voir. Il y a des caméras sur la place, j'ai bon espoir qu'avec les caméras on puisse identifier les personnes qui sont là, c'est tout. Après je sais très bien que dans les mois à venir on va assister à une surenchère là-dessus, je vois très bien ce qui va se passer. Mais vous savez, détrompez-vous, les gens ne sont pas comme ça, ils voient bien les choses, ils situent bien où sont les responsabilités.

Mme Catherine THIEBAUT : Ce soir et ça n'a pas encore été dit, il nous est proposé l'installation de 30 caméras supplémentaires pour porter le chiffre total de caméras à 60 sur l'espace public, pour un coût de 850 000 € en investissement. Nous l'avons déjà dit mais ça va mieux en le redisant que pour nous la sécurité est un droit fondamental et nous savons tous également que les personnes les plus fragiles sont confrontées quotidiennement, dans certains quartiers, à des peurs ou des craintes pour sortir ou se déplacer et qu'ils nous le disent effectivement quand nous les rencontrons dans les quartiers. Les moyens pour parvenir à garantir ce droit à la sécurité ne sont pas complètement partagés par tous et nous le savons. L'installation de caméras de vidéosurveillance est un point de divergence bien connu au sein de la majorité municipale. Cela dit, pour entrer dans le vif du sujet, un point important est de parler du sentiment d'insécurité, tant il est vrai que ce sentiment d'insécurité n'a jamais été aussi fort alors que les violences physiques ont fortement baissé depuis 2008. Juste quelques chiffres : en février 2007, sur ce sentiment d'insécurité, soit quelques mois avant la précédente élection présidentielle, seuls 43 % des Français partageaient ce constat. Leur proportion est ensuite passée à 59 % en juillet 2010 au moment du discours de Grenoble de Nicolas SARKOZY, puis le sentiment d'insécurité est passé à 72 % en novembre 2012, quelques mois après la victoire de François HOLLANDE. Alors on peut se demander pourquoi ce sentiment d'insécurité progresse autant dans les esprits. Plusieurs pistes : il y a d'abord la vidéosurveillance qui s'inscrit dans le cadre d'un discours anxiogène. Les citoyens se sentent en sécurité sous l'œil électronique, protecteur mais en même temps ces caméras inquiètent car elles rappellent que la criminalité est présente et menace de frapper à tout instant. Il est bien écrit d'ailleurs dans la délibération que la mise en place des caméras a créé le besoin supplémentaire et aussi le déplacement de la délinquance. C'est donc sans fin. Il y a aussi la médiatisation importante des règlements de compte dans certaines villes du Sud, l'augmentation des incivilités, des menaces verbales et aussi surtout il existe un intense lobby des fournisseurs de caméras. Ce lobby pointe l'idée d'une délinquance grandissante sauf là où les caméras sont installées. C'est un marché juteux. L'ANVV qui pratique ce lobby est une association composée d'entreprises privées qui fournissent du matériel vidéo et qui se présentent comme une agence de conseil auprès des collectivités mais qui surfent bien sur la vague du sécuritaire pour vendre leurs caméras fort cher, 28 000 € la caméra. 850 000 divisés par 30, ça fait bien 28 000 €.

M. LE MAIRE : Il y a quand même, ma chère Catherine, toute l'installation, le raccordement, les pylônes, les gaines...

Mme Catherine THIEBAUT : Oui, certes.

M. LE MAIRE : Une caméra ça vaut plutôt 8 - 9 000 €, ça ne vaut pas 28 000 €.

Mme Catherine THIEBAUT : Sur les coûts on rappelle qu'il est prévu 160 000 € de fonctionnement par an pour les coûts salariaux de 4 équivalents temps plein d'agents municipaux. Le total des investissements, si la subvention est identique en 2014 à celle de 2013 le total sera de 1,26 M€ en fonctionnement, 440 000 € pour la maintenance -je n'ai pas voulu rappeler les chiffres qu'on avait développés la dernière fois par rapport à ce que coûte la maintenance par caméra, coût qui était estimé par la Cour des Comptes à 7 400 € par caméra, ça faisait 440 000 € pour la maintenance, 160 000 € pour les coûts salariaux soit 604 000 € par an, ce qui fait à peu près 15 équivalents temps plein, de quoi payer de la présence humaine, il me semble, de manière significative.

Je ne vais pas être très longue aussi puisqu'on a parlé beaucoup d'efficacité la dernière fois mais est-ce que ces coûts sont justifiés par rapport à l'efficacité ? M. CHALUMEAU avait terminé sa deuxième intervention en disant à Benoît CYPRIANI, je cite «qu'il pouvait se réjouir parce qu'à Besançon on allait mettre enfin en place le dispositif d'expérimentation et d'évaluation qui n'existe pas encore et donc faire une œuvre évaluative et que tout le monde lui en serait reconnaissant». Les 30 premières caméras viennent tout juste d'être installées au dernier semestre 2013 et l'évaluation promise n'a bien évidemment pas pu être réalisée. Et donc ce soir, en décidant d'engager une nouvelle phase de développement de la vidéosurveillance, on se rapproche de l'hypothèse haute de 80 caméras, hypothèse qui n'avait pas été retenue en février 2012 vu son coût et qu'elle paraissait assez loin de l'esprit de la démarche bisontine qui se voulait mesurée voire expérimentale. J'ai repris les termes des délibérations. Sur l'efficacité, les études, toujours rien de nouveau depuis février 2012. De manière générale les études sur le sujet montrent l'impact limité des caméras sur la voie publique. La principale conclusion des travaux que j'ai trouvés les plus rigoureux et disponibles, c'est que la vidéosurveillance est inefficace pour dissuader la délinquance en général et même pour réduire le sentiment d'insécurité. C'est un point remarquable parce qu'il apparaît aussi que la population perdrait ses illusions quant au bénéfice de la vidéosurveillance après qu'elle a commencé à opérer. Mais malgré effectivement son désillusionnement, la population reste quand même majoritairement favorable à l'usage de la vidéosurveillance. Le comité d'éthique ne pourrait-il pas trouver toute son utilité pour nourrir la réflexion des élus, de la population et nous aider à expliquer la réalité des choses ? Il ne suffit pas de rassurer la population car on sait bien que ça ne dure qu'un temps mais il faudrait peut-être faire œuvre de pédagogie. Sur la résolution des affaires, puisqu'il semblerait qu'il y ait un impact, M. CHALUMEAU avait dit que l'efficacité allait dépendre de la qualité opérationnelle du dispositif, que si on avait des caméras et que si on n'avait pas de réactivité on aurait un impact très limité qui durera le temps que durera l'effet dissuasif. Donc si on veut être efficace dans l'exploitation il faut pouvoir visionner comme il faut, zoomer pour bien voir le délinquant et pouvoir résoudre l'affaire. Donc il faudrait beaucoup de personnel car une personne peut au mieux surveiller 3 ou 4 écrans. Donc quid du surcoût de fonctionnement puisqu'on double le nombre de caméras.

Je vais terminer en vous parlant quand même des libertés individuelles. Vous savez tous que c'est un droit constitutionnel et je vais vous donner un exemple concret de la difficulté à appliquer ce respect des libertés individuelles. La CNIL indique que les caméras ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation, ni leur entrée...

M. LE MAIRE : Si vous pouviez arrêter avec vos téléphones ce serait bien. J'aimerais bien qu'on n'utilise pas les téléphones ici, qu'on ne tweete pas ici, c'est très désagréable que Catherine THIEBAUT soit coupée à deux reprises pendant son intervention.

Mme Catherine THIEBAUT : Je vous donne un exemple concret de la difficulté à appliquer le respect de ces libertés individuelles. La CNIL indique que les caméras ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni leur entrée. Donc, pour ne pas voir qui entre dans un immeuble la CNIL dit qu'il faut mettre en œuvre des procédés de marquage irréversibles de ces zones. Il faut vous imaginer que vous marchez dans la rue, vous passez devant une entrée d'immeuble, vous êtes en quelque sorte «noirci» pour ne pas qu'on vous filme si vous entrez dans cet immeuble et si vous réapparaissiez à l'image c'est que vous êtes sorti mais si vous ne réapparaissiez pas, ça veut bien dire que vous êtes encore dans l'immeuble. C'est assez logique.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vais me fâcher. Vous sortez avec vos téléphones, qui que ce soit, peu importe.

Mme Catherine THIEBAUT : Pour terminer une seule satisfaction et un clin d'œil, je ne sais pas pourquoi mais c'est effectivement peut-être l'effet Europe Ecologie Les Verts, je remarque que le terme édulcoré de vidéoprotection a été remplacé par la vidéosurveillance dans la délibération et dans la convention de la Ville entre les propriétaires et la Ville.

M. LE MAIRE : Parce que c'est le terme exact qu'il faut mettre.

Mme Catherine THIEBAUT : Ce qui est une bonne chose parce que, appelons un chat un chat, puisque ces caméras à notre sens nous surveillent plus qu'elles ne nous protègent et pour M. OMOURI j'ai recherché justement parce que je pensais bien que vous alliez en parler, ce terme vidéoprotection...

M. Michel OMOURI : Je peux répondre maintenant.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI je ne vous redonnerai pas la parole. Vous ne m'impressionnez pas, vous avez parlé deux fois, vous n'aurez plus la parole, point barre. Ce n'est pas vous qui décidez de ce qu'on dit.

Mme Catherine THIEBAUT : C'est juste une info, le terme de vidéoprotection est apparu en 2008 mais il désignait bien le même matériel, le changement de mot en fait avait été décidé pour rassurer les usagers et en effet, vous le savez bien, le mot «protection» inspire confiance alors que le terme «surveillance» est connoté négativement. Mais ce point positif de changement de vocabulaire ne nous fera pas pour autant voter ce rapport et nous voterons contre l'installation de ces 30 caméras supplémentaires.

M. LE MAIRE : De toute façon je vais vous donner quand même quelques chiffres parce qu'il faut aussi dire les vrais chiffres, on vient de me les donner : la caméra seule c'est 3 000 € environ, ce n'est pas 28 000, le reste les poteaux, le câblage, le génie civil, la maîtrise d'œuvre, l'équipement informatique, la fibre optique...

Mme Catherine THIEBAUT : On le paie quand même.

M. LE MAIRE : ...et la maintenance c'est 1 000 € par an. Voilà donc les chiffres. Ce que je constate surtout quand même c'est que sur le terrain les gens sont plutôt satisfaits qu'il y en ait. Mais on n'est pas d'accord sur ce dossier.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je souscris à ce que vient de dire Catherine. Je vous propose un regard un peu décalé sur ce rapport parce qu'après tout on a déjà parlé beaucoup de tout ce qui est sécurité, etc., je ne vais pas en rajouter trop. Les technologies de l'information et de la communication sont souvent présentées comme participant à la préservation de l'environnement, vous savez, tout le discours sur la dématérialisation. En fait elles constituent plutôt un secteur non durable par excellence puisqu'elles reposent sur des principes en totale contradiction avec la nécessaire sobriété. En effet elles sont actuellement en première ligne pour relancer la croissance avec une offre de produits à obsolescence programmée et une incitation à multiplier la possession d'outils, grands consommateurs de ressources naturelles, en particulier de terres rares. Comme je l'ai déjà mentionné en conseil communautaire, la consommation d'énergie qui leur est liée est en augmentation croissante ; là aussi nous sommes en contradiction avec ce que nous affirmons.

Sur ce dossier, indépendamment de l'aspect sociétal du développement de la vidéosurveillance et du tout sécuritaire, je voudrais souligner qu'il participe de la même contradiction. Nous avons déjà investi dans un matériel coûteux, faisant ainsi le bonheur des producteurs et de la croissance de leurs chiffres d'affaires mais nous avons ainsi aussi soutenu le pillage des ressources naturelles et généré une nouvelle source de consommation d'énergie, en particulier en investissant dans ce système des ressources informatiques non négligeables. Donc faisons les comptes : en validant ce rapport nous aurons acheté finalement deux fois 850 000 € de matériel, 136 000 € pour le stockage des données. Mais ce rapport ne

donne pas tous les coûts, certains sont cachés, comme l'utilisation du matériel informatique qui est noyée dans celle de la collectivité ou la consommation d'énergie. Les coûts directs de fonctionnement, Catherine en a parlé, ils ne nous sont pas donnés dans ce rapport et je le regrette. Avec tout cet argent nous aurions pu avoir une politique de terrain, créer des emplois tout en préservant la planète. On le sait les caméras ne dialoguent pas avec les habitants, elles ne courent pas derrière les délinquants, elles ne créent pas des associations comme le souhaite Mme GELIN. Après, pour augmenter les effectifs de la police je suggère qu'on embauche du personnel dans les services des impôts pour faire tous les contrôles qui devraient avoir lieu et qui ne se passent pas, qu'on crée une taxe Tobin ou autres... il y a tout un tas de moyens, non pas de diminuer les dépenses mais d'augmenter nos recettes.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'interviens rarement sur ce sujet mais je suis quand même assez surpris de voir que sur la sécurité qui est une préoccupation apparemment essentielle des Français et des Bisontins, au sein de la majorité il y a un désaccord encore patent et vous allez aller devant les électeurs avec ce désaccord. Sur l'augmentation des impôts vous étiez en accord, c'est une autre préoccupation des Bisontins, donc là-dessus au moins vous étiez en accord mais je voulais faire part de cette surprise. Après je rejoins mes collègues et ça a été évoqué depuis, sur la question de ce glissement sémantique de vidéoprotection à vidéosurveillance et je constate que certains des membres de votre majorité quelque part laissent entendre que vous êtes dans un virage sécuritaire en employant ce terme. Alors vous nous dites que c'est le terme employé juridiquement mais je constate que dans votre équipe certains s'inquiètent. Nous on était plutôt en accord avec la notion de vidéoprotection, on ne va pas s'éterniser sur les termes et je pense qu'on était nombreux ici et de tout temps à penser que la politique en la matière s'appuyait sur une répression de ceux qui devaient être réprimés, sur la prévention et les associations, et sur l'aide aux victimes.

Je serai assez rapide mais je voudrais quand même vous signaler que Michel OMOURI n'est intervenu qu'une fois même s'il a été coupé...

M. LE MAIRE : Non non !

M. Pascal BONNET : Il n'est intervenu qu'une fois...

M. LE MAIRE : Non.

M. Pascal BONNET : ...si vous ne lui redonnez pas la parole je voudrais quand même dire...

M. LE MAIRE : Dites à sa place alors.

M. Pascal BONNET : ... il vous a dit tout à l'heure que manifestement la nuit le zoom ne fonctionne pas et que les équipes de Police Nationale n'ont pas accès justement à des images rapprochées parce que le zoom ne fonctionne pas. Donc il faudra vérifier ce qu'il en est dans la mesure où nous ne pouvons pas aller voir, nous, sur place.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre parce que même moi je ne suis pas autorisé à aller visiter ça, ils fonctionnent en mode de patrouille automatique. Donc ils regardent effectivement s'il y a des difficultés, ils peuvent éventuellement envoyer des patrouilles et s'il y a besoin d'approfondir l'image, à ce moment-là il y a une demande, ces images sont quand même protégées, il y a une demande faite au Procureur de la République, lui demande et on saisit les images et je vous ai dit qu'on avait fait déjà 15 extractions d'image entre autres certainement pour zoomer. Voilà la réponse. Monsieur BONNET, on va passer un accord entre nous : vous vous occupez des difficultés, des divergences qu'il y a entre vous et vous nous laissez régler celles éventuellement qu'il pourrait y avoir entre nous et nous aurons, je vous rassure, devant les Bisontines et les Bisontins une attitude commune et qui leur conviendra, donc ne vous tracassez pas pour nous. Vous ne constatez rien du tout pour nous.

M. Emmanuel DUMONT : L'apaisement qui a suivi la pose de la caméra à Battant a été ressenti dans les jours qui ont suivi et nul ne peut aujourd'hui faire comme si la caméra n'avait pas apaisé le quartier Battant. Depuis 2008, chaque mois j'y ai tenu une permanence, 80 % des gens que je recevais venaient se plaindre des nuisances autour de la place Bacchus qui est couverte partiellement par la

caméra placée en face de la Salle Battant. Aujourd'hui, Battant avec ces caméras ce n'est plus pareil que Battant avant ces caméras. Que ce soit les membres des CCH, que ce soit les gens dans la rue, que ce soit les commerçants, tous les gens que je rencontre dans le quartier sont satisfaits de cette mise en place et souhaitent le déploiement d'autres caméras puisque des lieux de crispation comme la place Bacchus n'étaient pas concernés par la première vague. Après il faudra faire les évaluations de manière fine. En tout cas, le ressenti sur le terrain de l'œil public qu'on a remis est très favorable à ces caméras. C'est un œil public là où il n'y en avait pas, c'est cela ces caméras de vidéosurveillance.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot quand même pour dire que je serais une victime d'une odieuse atteinte à l'intégrité physique que je serais quand même indigné des propos que tient Mme CRABBÉ-DIAWARA parce que dire que les caméras ne courent pas après les malfaiteurs... non, toutes les affaires récentes qui ont été odieuses, d'assassinats odieux, celles qui ont pu être élucidées l'ont été -parce qu'il n'y a pas d'autres systèmes- moi non plus je ne suis pas particulièrement attiré par le fait de me faire filmer mais si ça peut aider à lutter contre l'ignoble de ce qu'on a vu... je vous rappelle qu'il y a quelques années ces quatre assassins qui ont causé la mort d'une cinquantaine de personnes dans le métro de Londres ont pu être identifiés au bout de 4 jours grâce à des caméras -il n'y avait pas d'autres systèmes-. Alors quand j'entends qu'une caméra ne court quand même pas après les malfaiteurs, franchement ça relève d'une indignité verbale par rapport aux malheureuses victimes. Je sais bien qu'il y a une culture dans notre pays plus favorable aux malfaiteurs qu'aux victimes. On en revient... Quand j'ai vu la ville de Dole il y a six ans jeter par terre, mettre au feu un plan où l'Etat en effet finançait, à l'époque c'était Mme Michèle ALLIOT-MARIE qui était Ministre de l'Intérieur et qui était assez fâchée d'ailleurs, où l'Etat finançait la moitié du plan de caméras de surveillance, le mettre au feu après les élections municipales qui ont eu lieu, je reconnais beaucoup de temps perdu, je reconnais que vous êtes sur le bon chemin mais je voudrais quand même un peu de dignité par rapport aux victimes d'attentats odieux et j'ai pris en partie les propos que j'ai entendus tout à l'heure pour des propos qui ne devraient pas être tenus.

M. LE MAIRE : Vous retiendrez quand même les propos du Maire qui conclura tout à l'heure.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne répondrai pas aux propos de Jean ROSSELOT qui sont eux aussi un peu exagérés. M. BONNET s'interrogeait sur les relations entre les éléments de la prochaine majorité...

M. LE MAIRE : Elles sont excellentes.

M. Benoît CYPRIANI : ...elles sont excellentes. Je lui rappelle simplement que nos désaccords portent sur l'efficacité par rapport au coût des caméras. Il ne porte pas sur un désintérêt vis-à-vis de la sécurité, tout le monde ici souhaite améliorer la sécurité de la population. Simplement on considère que les caméras ne sont pas efficaces pour ça, malgré ce que vient de dire Jean, mais je n'ai pas le temps de le démontrer. Sur la sémantique on parle de vidéoprotection et quand on parle de vidéoprotection on induit un malentendu, les gens croient qu'ils vont être protégés par cela alors qu'il ne s'agit que d'un acte de surveillance. Après, que fait-on de cette surveillance ? C'est là que la question se pose. Est-ce qu'il y a suffisamment de monde pour regarder les caméras et pour intervenir, c'est rarement le cas. Alors évidemment en Grande-Bretagne où il y a des millions de caméras dans le pays, ce n'est pas tout à fait pareil mais ils ont dû déployer certainement beaucoup de personnel pour s'occuper de ça. J'ai même entendu un reportage où il y a des caméras dans des communes avec haut-parleur, c'est-à-dire que si quelqu'un jette un papier par terre il y a un haut-parleur qui lui dit : «Monsieur, je vous prie de ramasser votre papier».

M. LE MAIRE : On n'en est pas là quand même... Il ne faut pas aller...

M. Benoît CYPRIANI : Tout ça pour dire, vous sortez votre sapin de Noël la nuit parce que vous avez peur que ce soit interdit ou vous avez dépassé la date limite, il y aura une caméra qui vous dira : «attendez, là vous n'avez plus le droit». Cette histoire de protection induit des malentendus et c'est pour ça qu'on préfère parler de vidéosurveillance. Je voudrais juste revenir sur autre chose, sur l'efficacité des caméras. Tout le monde, y compris les promoteurs des caméras, reconnaît que ça n'empêche pas la délinquance, ça la repousse dans les zones où il n'y a pas de caméras. Ça a deux effets induits, ça a un effet inflationniste, c'est-à-dire que la population va demander à ce qu'il y ait de plus en plus de caméras et ça a un autre effet -cet effet-là c'est ce qu'on appelle un effet plumeau-. La réaction de Martine JEANNIN

tout à l'heure est très représentative de beaucoup de personnes, elle s'étonne que ce soit inefficace contre les cambriolages mais voilà, on attribue aux caméras un effet de baguette magique. Ce n'est pas une baguette magique, c'est un plumeau.

M. LE MAIRE : Je vais conclure car on s'est largement exprimé là-dessus.

M. Jean-Marie GIRERD : Ce que je voudrais dire sur la vidéoprotection, c'est un élément de la sécurité publique. Ce n'est pas une fin en soi et comme on le dit souvent, le meilleur outil n'a pas de valeur par lui-même, il ne vaut que par l'emploi qu'on en fait. Donc la vidéosurveillance puisqu'on l'appelle comme cela, est un élément dans cette politique, ça doit apporter une amélioration des choses. Il est certain qu'il y a bien sûr des actions de prévention qui doivent être menées sur le long terme mais nous sommes dans le court terme et dans le court terme il y a aussi des actions à mener. Et c'est de cette façon-là, il faut qu'on trouve des moyens et des méthodes qui soient à la fois préventifs et répressifs en même temps.

M. LE MAIRE : On est bien d'accord là-dessus. Je n'ai jamais dit que les caméras c'était une baguette magique. Jamais je ne l'ai dit, je dis que c'est un moyen parmi d'autres, un moyen qui, pour être efficace, doit entraîner des réponses rapides. Je vous ai donné quand même quelques chiffres, il y a 65 faits qui ont donné lieu à des interventions des services de police, 11 interpellations et 15 extractions d'images. Ces 11 interpellations ce sont 11 personnes qui ont été interpellées parce qu'ils ont été pris la main dans le sac, premièrement. Deuxièmement il n'y a pas d'opposition entre les caméras et les moyens humains. Il faut qu'il y ait des caméras et on étudiera, je m'y engage, après cette phase-là comment globalement le dispositif réagit mais il faut aussi qu'il y ait des moyens humains. Je ferai d'ailleurs des propositions mais pas des propositions démagogiques, des propositions réalisables, je donnerai d'ailleurs prochainement les chiffres de l'augmentation des moyens humains de la police à Besançon qui sont beaucoup plus importants, je ne les ai pas là sous la main parce que je ne pensais pas que vous alliez me poser la question mais je vous les donnerai et vous verrez que depuis 2001 on a beaucoup avancé dans ce domaine-là. Et je vais vous dire, il y a quand même une raison qui me fait penser que ces caméras sont efficaces parce que quelques-unes ont été agressées dès leur installation. Donc je pense qu'elles ont quand même quelque part un peu dérangé et j'incite celles et ceux qui doutent à aller en discuter avec les gens sur les secteurs. Cela dit, vous l'avez compris, ça ne règle pas tout, il y a un débat, un débat qui nous permet d'avancer. Je pense qu'il n'y a pas une pensée monolithique, même chez vous je pense qu'il y a des gens qui peuvent avoir des avis divergents, on en discute, ça n'empêche pas qu'on peut être d'accord sur 98 % des choses et avoir une analyse un peu différente sur 1 ou 2 %. Moi Maire de Besançon, retenez ça, je dis que la sécurité des Bisontines et des Bisontins me préoccupe, ainsi que tous les membres de ma majorité, je ne suis pas le seul. Après on peut avoir des divergences mais c'est essentiel qu'effectivement nous l'assurons et je fais face à cette responsabilité, j'ai des réponses et je donnerai des chiffres. Maintenant je mets cela au vote, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main : 13. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 2 (2 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (13 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.